

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE GESTION FINANCIERE DES ÉLÈVES
Année 2025/2026 - REMPLIR OU COCHER LES ZONES GRISÉES
NE PAS REMPLIR SI VOUS ETES EXTERNES
Les inscriptions à la demi-pension ou à l'internat ne pourront pas être validées
s'il reste une créance à la charge de la famille

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

<p>Nom :</p> <p>Prénoms :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Tél du responsable:</p>	<p align="center">COCHER LA CASE</p> <p>Classe 2025/2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2de <input type="checkbox"/> 1^{ère} <input type="checkbox"/> Ter <input type="checkbox"/> BTS</p> <p><i>Pour les Pro et les BTS (sauf secondes PRO)</i> Tshirt d'atelier remis lors du règlement de 7,50 €</p> <p><i>Pour les secondes PRO</i> Tshirt d'atelier pris en charge par la Région sur subvention EKIPAOU</p> <p>Régime choisi pour 2025/2026 (voir tableau des tarifs au verso)</p> <p><input type="checkbox"/> Demi-Pensionnaire 4jours (Lun-Mar-Jeu-Ven) DP4J</p> <p><input type="checkbox"/> Demi-Pensionnaire 3 jours (Lun-Mar-Jeu) DP3J</p> <p>..... <i>Externe le vendredi</i>.....</p> <p><input type="checkbox"/> INTERNE <u>avec</u> Demi-Pension 4J au lycée JJ+Internat</p> <p><input type="checkbox"/> INTERNE-<u>sans</u> Demi-Pension au lycée JJ</p>
---	--

J'ai pris connaissance du règlement du service de restauration et des tarifs

(Voir site du lycée <http://lycee-jeanjoly.ac-reunion.fr/infos-administratives/demi-pension/>)

Je fournis un relevé d'identité bancaire en tant que responsable légal de l'élève (et demandeur éventuel d'une bourse)

En cas de difficultés financières passagères, je peux solliciter une aide en retirant un dossier fonds social auprès de :

1 - Le bureau de l'assistante sociale du lycée

2 - Le service de gestion

La Rivière Saint Louis le : 2025

Nom et prénom du parent responsable, et signature :

GRATUITE/CONSEIL REGIONAL/ ACCORDEE AUX LYCEENS INTERNES ORIGINAIRES DES CIRQUES
(sur la part internat)

REPAS FACTURES 1€ POUR TOUS LES DEMI-PENSIONNAIRES AU FORFAIT
La différence est prise en charge par le Conseil Régional

<u>DISPOSITIF DU REPAS A UN EUROS</u>			
STATUT	TARIF	Montant pris en charge par la Région	Reste à la charge des familles
Demi-pensionnaire au forfait 3 jours ou 4 jours/semaine	4.35 €/jour	3.35 €/jour	1 €/jour
Interne au forfait qui déjeune au lycée Jean Joly	11.50 €/jour	6.70 €/jour	4.80 €/jour
Interne au forfait qui ne déjeune pas au lycée Jean Joly	7.15 €/jour	3.35 €/jour	3.90 €/jour

L'inscription au service est ANNUELLE. Tout TRIMESTRE commencé SERA DU en totalité.

POUR INFO : TARIF CAFÉTÉRIA

→ FORMULE (Salade ou Sandwich) + dessert : **4,50 euros** en 2025 pour les EXTERNES UNIQUEMENT

→ Recharge de la carte **minimum 5€** pour toutes les prestations (repas, viennoiseries, boissons,...)

→ La perte d'une carte de cantine ou de cafétéria entrainera sa facturation **4 €**